



Écrivez à l'encre bleue ou noire.

T

Si vous avez reçu une étiquette personnalisée, apposez-la ici.

Si vous prévoyez déménager, consultez la page 14 du guide.

3 S'il s'agit de votre première déclaration de revenus du Québec, cochez ci-après.

Renseignements sur vous

(consultez la page 19 du guide)

1 Nom de famille

2 Prénom

6 Date de naissance

4 Sexe: 1 masculin 2 féminin

5 (s'il s'agit de votre première déclaration de revenus): 1 français 2 anglais

7 Appartement Numéro Rue, case postale

8 Ville, village ou municipalité Province Code postal

9

11 Votre numéro d'assurance sociale (NAS)

12 Votre situation le **31 décembre 2019**
(voyez la définition du terme *conjoint au 31 décembre 2019*)

1 sans conjoint ou conjointe 2 avec conjoint ou conjointe

Si votre situation (ligne 12)

est différente de celle inscrite en 2018, inscrivez la date du changement.

13 2 0 1

Si, le 31 décembre 2019, vous ne résidiez pas au Québec, inscrivez la province, le territoire ou le pays où vous résidiez.

17

Si vous n'avez pas résidé au Canada toute l'année, inscrivez la date de votre arrivée de votre départ

18 2 0 2 0

Raison de votre arrivée ou de votre départ. Consultez le guide. 0

Si vous avez indiqué une date à la ligne 18, inscrivez le montant de vos revenus gagnés pendant que vous ne résidiez pas au Canada.

19 Si vous n'avez eu aucun revenu, inscrivez 0.

21 Date de la faillite (s'il y a lieu) Période couverte par la déclaration

1 avant la faillite

2 après la faillite

Choix relatif au calcul de la cotisation au RRQ pour un travail autonome (si vous avez coché la case 1). Consultez le guide.

22 Si vous êtes bénéficiaire d'une fiducie désignée, consultez le guide.

20 Si les renseignements ci-dessus concernent une personne décédée, inscrivez la **date de son décès**.

2 0

Renseignements sur votre conjoint au 31 décembre 2019

31 Nom de famille

32 Prénom

36 Date de naissance

37 Si votre conjoint est décédé en 2019, inscrivez la **date de son décès**.

41 Numéro d'assurance sociale (NAS)

50 Si votre conjoint a gagné des revenus comme travailleur autonome ou s'il a reçu un relevé 29, cochez ci-après.

51 Revenu net de votre conjoint. Consultez le guide. S'il n'a eu aucun revenu, inscrivez 0.

52 Si, le 31 décembre 2019, votre conjoint **ne résidait pas** au Québec, inscrivez la province, le territoire ou le pays où il résidait.



Crédit d'impôt pour solidarité

Pour recevoir tous les montants auxquels vous pourriez avoir droit, remplissez l'annexe D et assurez-vous d'être inscrit au **dépôt direct**. Consultez la page 22 du guide.



T901 ZZ 84574849

Revenu total

Si vous avez occupé un emploi hors du Canada, cochez ci-après.	94	<input type="checkbox"/>			
Si vous avez occupé un emploi au Canada mais hors du Québec, cochez ci-après.		95	<input type="checkbox"/>		
Cotisation au RPC. Consultez le guide.	96			Cotisation au RRQ, <i>relevé 1, case B</i>	98
Salaire admissible au RPC	96.1			Salaire admissible au RRQ, <i>relevé 1, case G.</i>	
Cotisation au RQAP, <i>relevé 1, case H</i>	97			Consultez le guide.	98.1
Commissions reçues, <i>relevé 1, case M</i>	100			Avantage imposable, <i>relevé 1, cases G-1 et L-2</i>	102

Revenus d'emploi, <i>relevé 1, case A</i>					101
Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22 (grille de calcul 105)					+ 105
Autres revenus d'emploi. Consultez le guide.			Précisez.	106	0
Cotisations à un régime d'assurance salaire	165				+ 107
Prestations d'assurance parentale, <i>relevé 6, case A</i>					+ 110
Prestations d'assurance emploi, <i>feuillelet T4E</i>					+ 111
Pension de sécurité de la vieillesse, <i>feuillelet T4A(OAS)</i>					+ 114
Prestations du RRQ ou du RPC, <i>relevé 2, case C</i>					+ 119
Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR, d'un RPDB ou d'un RPAC/RVER, ou rentes					+ 122
→ Revenus de retraite transférés par votre conjoint. Consultez le guide.					+ 123
Dividendes de sociétés canadiennes imposables	Montant réel des dividendes déterminés	166			
	Montant réel des dividendes ordinaires	167			Montant imposable
Intérêts et autres revenus de placement					+ 128
Revenus de location.					+ 130
Annexez le formulaire TP-128 ou les états financiers.	Revenus bruts	168			Revenus nets
Gains en capital imposables (consultez le guide). Remplissez l'annexe G.					+ 136
Pension alimentaire reçue (montant imposable)					+ 139
Prestations d'assistance sociale, <i>relevé 5, case A</i> , et aide financière semblable, <i>relevé 5, case B</i>					+ 142
Indemnités de remplacement du revenu et versement net des suppléments fédéraux.			Précisez.	149	
Autres revenus. Consultez le guide.			Précisez.	153	
Revenus nets d'entreprise (montant de la ligne 34 de l'annexe L)					+ 147
					+ 148
					+ 154
					+ 164
Additionnez les montants des lignes 101 et 105 à 164.					Revenu total = 199

Revenu net

Déduction pour travailleur. Consultez le guide.					201
Déduction pour régime de pension agréé (RPA), <i>relevé 1, case D</i>					+ 205
Dépenses d'emploi et déductions liées à l'emploi.			Précisez.	206	
Déduction pour REER ou RPAC/RVER	RAP ou REEP	212			+ 207
Pension alimentaire payée (montant déductible). Consultez le guide.					+ 214
Numéro d'assurance sociale (NAS) du bénéficiaire	224				+ 214
Frais de déménagement. Remplissez le formulaire TP-348.					+ 225
Frais financiers et frais d'intérêts. Consultez le guide aux lignes 231 et 260.					+ 228
Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1.					+ 231
Total des pertes	233				+ 234
Perte admissible					+ 234
Déduction pour particulier habitant une région éloignée reconnue (formulaire TP-350.1)					+ 236
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur					+ 241
Déduction pour revenus de retraite transférés à votre conjoint au 31 décembre. Remplissez l'annexe Q.					+ 245
Déduction pour remboursement de sommes reçues en trop. Consultez le guide.					+ 246
Déduction pour cotisation au RRQ, au RPC ou au RQAP.			Précisez.	248.1	
Autres déductions. Consultez le guide.			Précisez.	249	
Report du rajustement des frais de placement. Consultez le guide.					+ 248
Report du rajustement des frais de placement. Consultez le guide.					+ 250
Additionnez les montants des lignes 201 à 207, 214 à 231 et 234 à 252. Total des déductions					+ 252
Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254					- 254
Rajustement des frais de placement (consultez le guide). Remplissez l'annexe N.					= 256
Additionnez les montants des lignes 256 et 260.					+ 260
Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 3.					Revenu net = 275





Attachez vos documents ici (ne joignez pas les documents non requis).

Si vous avez un solde à payer, veuillez attacher votre paiement et le bordereau de paiement à la page 1.

T

Revenu imposable

Montant de la ligne 275

Rajustement de déductions. Consultez le guide.

Précisez. 277

275	
+ 276	
+ 278	
= 279	

Prestation universelle pour garde d'enfants et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 275 à 278.

Déductions pour investissements stratégiques. Consultez le guide.

Précisez. 286

287

Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital.

Précisez. 289.1

+ 289

Pertes nettes en capital d'autres années. Consultez le guide aux lignes 276 et 290.

+ 290

Déduction pour gains en capital. Consultez le guide.

+ 292

Déduction pour Indien

+ 293

Déductions pour certains revenus. Consultez le guide.

+ 295

Déductions diverses. Consultez le guide.

Précisez. 296

+ 297

Additionnez les montants des lignes 287 à 297.

Total des déductions =

298

Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

Revenu imposable =

298	
= 299	

Crédits d'impôt non remboursables

Montant personnel de base

Redressement pour indemnités de remplacement du revenu. Consultez le guide.

Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358

Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.

Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A.

Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 359 à 376.

Montant de la ligne 377 multiplié par 15 %

Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région

Frais médicaux. Remplissez l'annexe B.

Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M.

Additionnez les montants des lignes 378 à 385.

Montant de la ligne 388 multiplié par 20 %

Crédit d'impôt pour pompier volontaire et pour volontaire participant à des opérations de recherche et de sauvetage. Consultez le guide.

Crédit d'impôt pour prolongation de carrière. Consultez le guide.

Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Remplissez le formulaire TP-776.1.ND.

Crédits d'impôt pour dons. Consultez le guide. Montant de la ligne 1 de la grille de calcul 395

Crédit d'impôt pour achat d'une habitation. Remplissez le formulaire TP-752.HA.

Crédit d'impôt pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres

Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe T.

Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen transféré par un enfant. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 377.1, 389 à 392, 395 à 397, 398 et 398.1.

Crédits d'impôt non remboursables =

Impôt et cotisations

Impôt sur le revenu imposable.

Remplissez la grille de calcul 401. Si vous devez remplir le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.

Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)

Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E, inscrivez plutôt le montant de la ligne 413 de cette annexe. Si vous remplissez le formulaire TP-766.2, cochez la case 404.

Si vous avez rempli la partie 4 du formulaire TP-766.2, cochez la case 405.

Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (grille de calcul 414)

Crédit d'impôt pour dividendes

Crédits d'impôt pour actions de Capital régional et coopératif Desjardins, relevé 26, cases B et D

Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 414 à 424.

Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si le résultat est négatif, consultez le guide à la ligne 431.

Crédits transférés d'un conjoint à l'autre. Consultez le guide.

Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l'annexe E.

Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 4.

401	
- 406	
= 413	
414	
+ 415	
+ 422	
+ 424	
= 425	
= 430	
- 431	
= 432	



